



## naturalisation par fratrie

Par **yousss**, le **04/11/2021** à **15:00**

bonjour,

je viens vers vous car je suis perdu je souhaite faire une demande de nationalité par fratrie sauf que le frère qui a la nationalité est né lors d'une première union . je souhaite savoir si juridiquement nous sommes considérés comme frère ou demie-frère et si ca pose probleme au niveau de ma demande.

Par **amajuris**, le **04/11/2021** à **15:28**

bonjour,

pour obtenir la nationalité française, il y a des conditions à respecter que ne remplissent pas forcément les mêmes frères et soeurs, c'est la situation personnelle de chaque demandeur qui est examinée.

en matière de naturalisation française, un des éléments est la nationalité des parents.

si vous n'avez pas le même père et la même mère que votre frère qui a obtenu la nationalité, rien n'indique que vous puissiez obtenir la nationalité française.

voir ce lien :

[naturalisation d'un frère ou d'une soeur d'un français.](#)

salutations